

GEF6-0525
GEF6-02-18Á

BIOCLEAR 30 LT

SOLUTION

UN ANTIMICROBIEN UTILISÉ POUR SUPPRIMER LES BACTÉRIES SULFATO-RÉDUCTRICES ET LES MYXOBACTÉRIES DANS LES APPLICATIONS SUIVANTES : FORAGE PÉTROLIER, TRAVAUX EN CHAMP DE PÉTROLE, SYSTÈMES D'EAU EN CHAMP DE PÉTROLE, LIGNES DE RAVITAILLEMENT ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ, ÉQUIPEMENT D'ENTREPOSAGE DE GAZ ; TELS QUE LES RÉSERVOIRS D'EAU D'INJECTION DE VAPEUR, L'EAU DE CRUE, L'EAU D'INJECTION, L'EAU D'ÉTANG DE RETENUE, L'EAU DE PUISARD, LES RÉSERVOIRS D'EAU, LES RÉSERVOIRS DE COMBUSTIBLE ET LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELS EN CIRCUIT FERMÉ POUR RAFFINERIE ET CHAMPS DE PÉTROLE.

GARANTIE:

Glutaraldéhyde 30.0 %

No D'HOMOLOGATION: 23867.01

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

DANGER

POISON {Logo de poison} CORROSIF {Logo corrosif}

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT CUTANÉ

POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Lubrizol Canada Limited
Suite 201 3700 Steeles Avenue West
Vaughan ON L4L 8K8

Contenu net : Fabriqué aux États-Unis

CONTACTE D'URGENCE: 587-956-0500

24 HEURES CHEMTREC DE

CONTACT: Au Canada ou aux États-Unis:
Unis:

1-800-424-9300

L'extérieur du Canada ou aux États-Unis:

+1 703-527-3887 (appeler à frais virés)

PRÉCAUTIONS

DANGERS POUR LES HUMAINS

DANGER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif. Provoque des lésions irréversibles aux yeux. Provoque des brûlures à la peau. Nocif par inhalation. Peut être nocif ou mortel par ingestion. Nocif par absorption cutanée. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut causer des réactions allergiques chez quelques personnes. Provoque des symptômes d'asthme chez les personnes hypersensibles. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Ne pas respirer les fumées ni les vapeurs. Ne pas ingérer.

Porter un écran facial, des lunettes de protection et une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Enlever les chaussures et les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou autres plans d'eau.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Extrêmement inflammable! Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir une aide médicale.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiquer en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. Des mesures pour contrer l'état de choc, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaire

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

Afin d'éviter toute contamination, ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Les solutions de BIOCLEAR 30 LT sont incompatibles avec bon nombre de matériaux de construction d'usage commun comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. On peut entreposer et traiter ces solutions dans des équipements en acier doublé de résine phénolique, en polyéthylène, en acier inoxydable ou en plastique époxydique renforcé. Ce produit gèle à environ -43 °C. Par conséquent, si le réservoir n'est pas à l'intérieur ou sous terre, il peut s'avérer nécessaire de le chauffer et de l'isoler. S'il doit être chauffé, il faudrait éviter de l'exposer à des températures élevées. Pour le stockage de courte durée (jusqu'à un mois), des températures atteignant jusqu'à 38 °C peuvent être tolérées mais la température maximale idéale pour l'entreposage se situe à environ 27 °C.

Pour le service de transfert, il est conseillé d'utiliser une pompe centrifuge en acier inoxydable.

Pour les joints d'étanchéité statique et les garnitures, l'acier inoxydable en spirale avec TEFLON^{md} est approprié.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des

AVIS À UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

NE PAS transvaser à l'air libre plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour.
NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
NE PAS rejeter un effluent contenant ce produit dans un réseau d'égout, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau.

INJECTIONS D'EAU

Le BIOCLEAR 30 LT doit être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme.

Dose initiale: Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter de 167 à 8 333 ppm de BIOCLEAR 30 LT dans le système (de 0,2 litre à 8,3 litres de BIOCLEAR 30 LT des eaux par 1 000 litres d'eau de crue). Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu.

Dose ultérieure : Lorsque les microbes sont visiblement supprimés, ajouter du BIOCLEAR 30 LT (de 0,03 litre à 8,3 litres de BIOCLEAR 30 LT par 1 000 litres d'eau d'injection) une fois par semaine ou selon le besoin pour maintenir le contrôle du système.

FORAGE, COMPLÉTION, FLUIDES DE RECONDITIONNEMENT

Le BIOCLEAR 30 LT doit être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin à boue de recirculation.

Dose initiale: Ajouter de 90 à 1 665 ppm de BIOCLEAR 30 LT (de 1,2 litre à 25 litres de BIOCLEAR 30 LT par 100 barils de fluide) dans une boue de forage fraîchement préparée, selon la gravité de la contamination.

Dose ultérieure : Maintenir une concentration de 90 à 1 665 ppm de BIOCLEAR 30 LT en ajoutant de 1,2 litre à 25 litres de BIOCLEAR 30 LT par 100 barils de fluide additionnels, au besoin, selon la gravité de la contamination.

FLUIDES DE PACKER

Le BIOCLEAR 30 LT doit être ajouté au fluide à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin de recirculation. Mettre de 90 à 1 005 ppm de BIOCLEAR 30 LT (de 1,2 litre à 16 litres de BIOCLEAR 30 LT par 100 barils de fluide) dans le fluide fraîchement préparé, selon la gravité de la contamination. Sceller le fluide de packer traité dans le mur entre le tubage et la colonne de production.

LIGNES DE RAVITAILLEMENT ET SYSTÈMES DE

PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ

Le BIOCLEAR 30 LT doit être ajouté au système par injection directe. S'assurer que le BIOCLEAR 30 LT est distribué de façon maximale sur toute la surface interne de la ligne de ravitaillement en ajoutant une quantité de biocide qui sera éventuellement évacué à l'autre bout de la ligne de ravitaillement. Les critères de réussite du traitement sont la numérotation bactérienne et/ou le taux de corrosion. Pour faciliter l'application, on peut diluer le BIOCLEAR 30 LT avec un solvant approprié immédiatement avant de procéder. La concentration du solvant ne doit pas être au-dessous de 840 à 8 340 ppm. Ces injections doivent être faites une fois par semaine ou selon le besoin pour maintenir le contrôle du système

PUITS ET SYSTÈMES D'ENTREPOSAGE DU GAZ

La quantité de BIOCLEAR 30 LT injecté dans un puits doit être telle qu'une concentration de 840 à 8 340 ppm de BIOCLEAR 30 LT sera présente une fois diluée dans l'eau. Injecter l'antimicrobien avant d'injecter du gaz (au cours de l'été). Ces injections doivent être répétées annuellement ou selon le besoin pour maintenir le contrôle du système.

La quantité de BIOCLEAR 30 LT injecté dans un tuyau de purge doit être telle qu'une concentration de 330 à 3 330 ppm de BIOCLEAR 30 LT sera présente une fois diluée dans l'eau. Ces injections doivent être faites annuellement ou selon le besoin pour maintenir le contrôle du système.

TESTS HYDRAULIQUES

L'eau servant aux tests hydrauliques des lignes de ravitaillement et des réservoirs doivent contenir de 165 à 6 660 ppm de BIOCLEAR 30 LT (0,15 à 6,6 litres de BIOCLEAR 30 LT par 1 000 litres d'eau), selon la qualité de l'eau et le temps que l'équipement ne sera pas en service.

RACLAGE DE LIGNES DE RAVITAILLEMENT

Le BIOCLEAR 30 LT doit être ajouté à un bouchon d'eau immédiatement après le raclage (le volume d'eau sera idéalement gardé au minimum et l'eau contenue entre le racloir et le racloir arrière). Ajouter suffisamment de BIOCLEAR 30 LT pour obtenir une concentration de 0,15 à 1,7 % (de 0,15 litre à 1,7 litre de BIOCLEAR 30 LT par 100 litres d'eau), selon la longueur de la ligne de ravitaillement et la gravité de l'encrassement biologique.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))